

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 12

Artikel: Fennès et caïons
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206752>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.
Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

MAITRE HANTZ, DE LIGNEROLLE

Ce qui touche aux épizooties intéresse et intéressera toujours beaucoup de personnes dans un pays agricole comme le nôtre. Les lectrices elles-mêmes du *Conteur vaudois* ne sauraient se tenir tout à fait à l'écart de ce sujet, sinon comme femmes et filles d'éleveurs, du moins comme ménagères que préoccupent les fluctuations dans le prix de la viande et des produits de la laiterie. Mais qu'elles se rassurent, nous laissons aux journaux agricoles et autres le soin de traiter de ces choses. Nous ne pouvons nous empêcher cependant de reproduire le document suivant, des Archives de l'Etat de Vaud, qui montre que le gouvernement bernois surveillait de près les pratiques des prétendus guérisseurs de bétail.

En 1697, le 12 février, le sieur Defaux, « officier pour Leurs Excellences », exposa à la Vénérable Chambre du Consistoire de Lausanne ce que, trois ou quatre auparavant, il avait vu et entendu « faire et dire à maître Hantz, de Lignerolle, au sujet de l'escrue du granger de Mons de Prilly. »

« Je déclare qu'estant audit temps chez ledit Seigneur, y arriva ledit maître Hantz, lequel après avoir salué ledit Seigneur, il fust par lui requis de voir son bestail et particulièrement un de ses chevaux, qui avait quelque incommodité aux yeux, ce qu'il fit. Après cela survint le granger, qui pria ledit maître Hantz de vouloir aller voir dans l'escrue de sa grange pour découvrir, s'il lui estoit possible, d'où devinoit qu'il ne pouvoit nourrir du bestail sans maladie audit écurie ; lequel, s'y estant transporté et l'ayant visité partout en la présence dudit Seigneur et de moy, il dit que pour rendre cette écurie saine il y faudroit faire les mesmes secrets qu'il avoit faits en plusieurs autres qui estoient infectées, et où il avoit bien réussi. Mais que pour ce il falloit de la peyne et brusler beaucoup de sortes d'herbagés, et que pour ce il demandoit dix florins, et qu'il les vouloit avoir argent content. »

Sur ce, ledit granger dit : « Patience, si je n'ay pas de l'argent, je prieray Monsieur de m'en prester. »

Ledit Seigneur dit à son granger : « A cela ne tienne, mais j'ay bien peur que cela ne soit de l'argent perdu » (parlant à son dit granger à part).

— Là-dessus, ledit granger dit audit maître Hantz : « Quand voulez-vous vous mettre après ? »

— Tout à l'heure, si vous avez du feu. Mais il faut un bon feu.

Et tandis qu'on alla querir du feu, ledit maître Hantz boucha toutes les ouvertures de ladite écurie, fenêtres et autres endroits, defendit expressément qu'asme vivante n'alla escouter ny aux portes, ny aux fenêtres, ny autres endroits, pendant qu'il seroit enfermé dans icelle ; se deshabilla sa casaque et s'enferma avec le feu qu'on lui apporta dans icelle. Et, d'abord comme nous estions à nous promener aux environs de ladite grange, nous vimes qu'il en sortoit de la fumée par plusieurs endroits, et après

avoir demeuré assez longtemps dans icelle, où nous entendîmes qu'il fesoit du grand bruit, comme si l'on frapoit sur les paroirs et cresches de dite écurie ; finalement après avoir demeuré fort longtemps dedans, il sortit estant en sueur et fesoit toutes les grimaces que peut faire un homme fort fatigué, disant qu'il avoit enduré beaucoup de peyne, mais qu'il esperoit que l'affaire iroit bien.

Sur ce, il requit son payement, qui lui fust donné sans aucun rabais ; après quoi ledit Seigneur le mena disner dans son château, où le déposant disna avec eux ; et pendant le commencement du repas ledit maître Hantz feignoit souvent ne pouvoir manger, quoq' qu'on le pressa, disant que toutes les fois qu'il fesoit ainsy ce secret, il en arrivoit ainsy, et qu'il estoit impossible qu'il pût d'abord bien prendre sa refraction qu'il ne fust remis ; et se torchoit le visage de temps en temps, comme s'il avoit toujours heu de grandes sueurs ; mais sur la fin du repas il but et mangea aussy gaillardement qu'un autre.

Voilà tout ce que la mémoire me peut fournir. »

Malgré la guerre que LL. EE. faisaient aux sorciers, ceux-ci ont abusé longtemps de la crédulité des bonnes âmes de nos campagnes.

ET VIVE LA JOIE !

Voici des couplets composés pour la Fête des Vignerons, à Vevey, le 9 août 1797, sur l'air : *La verrai-no revengy.*

Nos bons aïeux, on le voit, prenaient la vie du bon côté. C'est peut-être pour cela qu'ils vayaient, dit-on, mieux que nous.

On a dit que la Vieillonge
Etoit la sœur de l'Hiver;
L'une et l'autre, quand j'y songe,
Ont plus de doux que d'amer;
Devenus vieux, nous boirons;
Ça nous chauffe et nous allonge;
Toujours gais, nous chanterons
La vigne et les Vignerons.

Encor à la fleur de l'âge,
Tout nous charme et nous séduit;
Puis viendra le mariage,
Puis cette charmante nuit !
A nos Papas nous dirons,
Venez voir notre ménage;
Avec eux nous chanterons
La vigne et les Vignerons.

Sur notre aimable Abbaye
Le tems ne mordra jamais;
Le plaisir qui nous rallie
Ne laisse point de regrets;
Jeunes et vieux nous dirons,
A Vevey vive la vie;
Toujours gais, nous chanterons
La vigne et les Vignerons.

Dans ce coin de l'Helvétie
Le bonheur vit et vivra;
Sa lettre de Bourgeoisie
Chien qui la lui brûlera !
Nous avons bu, nous boirons
Le vin pur, jamais la lie;
Toujours gais, nous chanterons
La vigne et les Vignerons.

A VOUS, MESDAMES !

Il y a plus de quarante ans que les lignes suivantes ont été écrites, mais on les croirait d'hier ; que disons-nous, d'aujourd'hui.

Un jeune étranger, en séjour à Lausanne, écrivait à l'un de ses amis :

« ... A Lausanne, je te promets bien que les jolies femmes ne sont point rares ; il suffit de se promener le dimanche sur la place de Montbenon, de passer sur le Grand-Pont un beau jour de printemps, de s'arrêter un instant sur la place de St-François, à la sortie du service divin, ou de jeter un coup d'œil dans un bal pour être ébloui à la vue de tant de mignonnes Lausannoises et pour prendre la résolution de se fixer ici à perpétuité. »

» Pendant la semaine, toute la classe bourgeois travaillé ; la fille du négociant est au comptoir, la modiste est esclave de ses broderies, dès l'aube la couturière est à l'ouvrage. L'aristocratie seule se promène. Elle n'en est pas plus intéressante.

» Mais vient le dimanche, et toutes ces laborieuses jeunes filles abandonnent la chaise de travail, ouvrent leur petite garde-robe et se parent d'une toilette simple, mais d'un goût parfait, qu'elles portent à ravir. Une robe d'indienne, un pince-taille de soie noire qui laisse voir en s'entrouvant sur la poitrine un garibaldi blanc, un joli chapeau rond garni de quelques fleurs et d'un long velours qui flotte sur les épaules, voilà les atours bien modestes mais séduisants de ces charmantes Lausannoises, au regard en apparence timide, à la tourmente aisée, au babil plein de franchise et d'amabilité. C'est plus qu'il n'en faut pour tourner la cervelle à un nouveau débarqué comme moi. »

Un nouvel aéroplane. — L'été dernier, de nombreux curieux s'étaient rendus à *** pour assister à des essais d'aviation. Sur le sol, reposait un appareil qui persistait à ne pas s'envoler.

— Je me demande, dit quelqu'un, si c'est un biplan ?

— Mais non, c'est un monoplan.

— Pas du tout, repartit un troisième, c'est un biplan, ou je ne m'y connais pas !

— Eh bien voulez-vous que je vous le dise, fit un spectateur qui n'avait pas encore pris la parole : ce n'est ni un biplan, ni un monoplan, c'est un reste-en-plan !

FENNÈS ET CAIONS

L'article patois que voici nous est adressé par un de nos abonnés.

Per n'a balla demeindze don māi de janvier passa, lé valets dé Tzerboun, dé farceurs don tonnerre, décidairont ein sailleissent de l'hoto de la Croix-d'Or à la miéné, d'allâ férè n'a farce per sti on K. qu'ētai moo et iō ne réstès que duvē fennès.

Coumeint y'avai dou caions on maître d'hoto per iōn z'étrâble y'è fut décidâ de lès échângi avoué dè bockans et qu'ētay' aô vesin.

Mâ coumeint nô g'illâ ne purront pas ouvrir lo boiton, fallâi bin invortolhî ôtra tzôuse. Lâi sé peinsâiront que lê faillâi fôtre à l'âtau drâi découte la tzambre ai pernettes que droumè-sâyont tranquillement. Dinse fut fê. L'ouvre-sant lê pôirtés et pas petout le front orvertis que lê payernois s'enfilont per l'âtau, s'en pûre lê accouilli, car on aura dé que l'avayont l'habi-tude d'y allâ.

On iâdoz lâi, ai cominsâiront à tot reinversa et ein mîmôtempo sâfâiont n'a musique don diable tant ai sé trovâiront bénâront d'avâi stangâi dê lögèment.

Lê pourres fennés n'étonnent pas à nocè per dêns l'ion lié, car le crayaient que l'étai dé pandoures masqua que fasâyont n'a paré chette et ne l'osâvont pas sé relèva crainte de sé faire dé-peillî. Tot pareint eine déin om mômeint de calme recognu que s'étai n'a musica de caions et sé peinsa que s'étai lê valets qu'avayont fê n'a farce et fégnoiront per osâ sé relévâ et le trovâiront cê dûves bêtés attribuâl à n'a seillâ dê lavûre que s'imbâlesaïont n'a bosse, s'en pêirer s'inquiéta de ce que lê dûves szamprenettès puârront l'ion contâ dê bon. Faillâi portant lê reconduire à l'êtrâblé; l'étai n'a rûda intreprâse por dûves fennés et faillâi veilli à l'ion pâsse-pertot; coumeint ai ne veuillâiont pas déménâgi, ni de n'a maninre, ni de nôtre, le ne trovâiront râi de mié que de l'êtsâisir per la qûvettâ. Vo peûnt conté lorsque ai sé sintfront saisi per lâ, la balla comédie que sé passâ a sti mômeint, lê dou animaux cominsâiront à zingâ à l'intôir de l'âtau et firon passa n'a rûda valse ai damusalla que n'osâvont l'âstzi crainâ de sé fôtre bâtant çâi allâve rûdo, to pareint eine qu'avâi lê tzâmbes n'a mitâ râdes, s'incoblli, et frouï la vouaïque sur le caion que recouâmeinse à traci de pe balla, tot fier l'avâ n'a paré cavaliere. La mêmâ sé tegnâi bin et dëfia à qui que c'ai d'en la cavalerie.

Bon ! l'affairâ alla bin on momeint et coumeint sur lo carousel, qu'en iâ pront, iâ pront, la tête coumeinsa à verri et la fémâlla alla sthâre la tête la premiâr d'en la seilla d'êgue, af le risqua de se nayi; mât quant on à tant valsi on d'ai avâ-câ, mât pinse que cé s'ai que lo caion sé peinsâve, car l'allâ sé rattabié tot de suite à l'ion repâi quitta por amusâ lê fennés.

L'autro n'étai pas bin de pé heureuse avoué lo sein qui s'infatâve d'en sé jupes et ne puâi pas s'en défâire, l'avâ biô sé recoumeindâ et criâ on sécou ai n'arrêta pas qu'en fut n'a mitâ éfoubi et alla rejoindrâ son frâr s'en peinsa à regagni lo logimeint.

Lê dûve fennés sé peinsâiront que lê caions étayont coumeint lê geins de l'ion maison, que l'avayont foîrtâ tita et que fallâi lê preindrâ par la ruse, cé c'ai que firon l'allâiront queri lo pot aux roses, que revoinzant et eine alla devant cin ion créaintâ ri, ri, ri, et que m'înlévine po dé bîtés qu'avayont montra tant d'esprit devant cé ne sè laissent pas trompa et y traçons après qu'en ca l'êtrâble, iô lê fennés sé dépatsâiront de chiodure la poîte crainte d'avâi n'a novalle expédition et se dépachont d'allâ sé réforra à l'ion lié.

Lo lendeman dès la pointe don joûr lê fennés couminsâiront à sé plaindre de ciliâo farce et tot le veladzo ein fut bintout nentia, les uns contâvont de n'a maninre, lê z'autres de nôtre. Et l'on ein a fê dâi regarda dê la metzance.

Tot pareint çâi petita farce a eû don bon : eine dê fenné qu'étai adé malade devant, va rudo bin; lê caions que ne megivont ré de soirtés et décresayont au lieu d'augmenta; en reprâ foîrt d'appétit, prospérânt et sont tot jofont ein atteinânt de puyâ retorna ai felhiès.

Prescription impossible. — Celase passa à ...
Un ouvrier malade va consulter le médecin.
— Ecoutez, mon ami, fait celui-ci après avoir examiné son client, ce ne sera rien. Il vous faut

seulement vous mettre bien au chaud et tâcher de transpirer.

— Oh ! Mossieu le docteur, pour me mettre au chaud, eh bien ça oui, ça se peut encore, mais quant à transpirer, y a pas mèche, je suis ... ouvrier de ville.

Drôle de pont ! — Un brave campagnard était en contemplation devant le pont de service en fer établi par la Société des ateliers mécaniques de Vevey, pour la pose de l'arche et du tablier métalliques du pont Bessières.

— Te brûle-t'y pas des gaillâs ! Comment diable veulent-y qu'on passe par là dedans avec un char de foin !

AU BOUT DU LAC

Nos voisins et amis de Genève se préoccupent déjà de l'organisation des grandes fêtes par lesquelles ils se proposent de célébrer, en 1914, le centenaire de l'entrée de leur canton dans la Confédération helvétique.

Pour cette circonstance mémorable, nos voisins tiendront à honneur sans doute de faire bien les choses et de donner par là, à ceux qui pourraient en douter encore, une preuve éclatante de leur attachement sincère et fidèle à la patrie suisse.

Ah ! c'est que l'on a un peu le faible, en Suisse, de ne pas prendre très au sérieux le patriotisme « confédéral » des Genevois. C'est un tort, certes, car, dans ce canton, placé à l'extrême frontière du pays et dans une situation géographique très spéciale, au point de vue économique, s'il y a une population étrangère, sédentaire ou flottante, plus forte que dans les autres cantons, proportionnellement au chiffre total des habitants, il y a aussi, tout réduit soit-il, un noyau de Genevois autochtones, qui pour leur attachement au drapeau fédéral ne le cèdent en rien aux plus patriotes d'entre les Suisses.

Et cette fidélité est d'autant plus méritoire et digne de l'intérêt et de l'appui de tous les confédérés, qu'elle se maintient, ferme, au milieu d'éléments cosmopolites indifférents, gouailleurs même, parfois.

Ceci dit à titre de préambule d'une page d'histoire genevoise que nous empruntons à un ouvrage peu connu chez nous, qui pour titre : *Les anciennes fêtes genevoises* et pour auteur, M. F.-N. Le Roy, membre de l'Institut national genevois.

Genève et la France.

Le résident de France à Genève.

« Jusqu'à l'année 1679, la cour de France n'avait eu à Genève qu'un agent sans caractère officiel; c'était un particulier de la ville, dont toutes les fonctions consistaient à faire parvenir les dépêches de ladite cour en Suisse, en Allemagne et en Italie, et à lui expédier celles de son pays. Au mois de mai de l'année 1679, le ministre Jean Favre, qui en était chargé, étant mort, le roi décida de mettre à sa place un Français revêtu d'un caractère diplomatique, lequel aurait le titre de *Résident*, et un appointement de six mille livres. »

Un parent de M. de Pomponne, ministre des affaires étrangères, M. de Chauvigny, fut envoyé à Genève pour y représenter la France. Tel fut le premier *Résident français*.

« A son arrivée dans la ville, le 15 octobre 1679, le Résident fut complimenté par quatre membres du Petit Conseil, et on lui fit porter par le sautier, une belle truite et le vin d'honneur. Sa première audience au Conseil fut fixée au 10 octobre. Il y fut placé à côté du premier syndic, sur un siège de la même hauteur. Là, M. de Chauvigny, la tête découverte et debout, de même que le Conseil, exposa sa commission et présenta sa lettre de créance, dont le Secrétaire d'Etat fit à haute voix la lecture. Cette lettre du roi, en date du 7 septembre 1679, se résumait en quelque sorte en cette phrase : « Vous regarderez, sans doute, comme un effet bien particulier de notre affection pour vous, « la résolution que nous avons prise, d'avoir « toujours présente en notre nom, dans votre « ville, une personne en état de vous faire rece-

« voir, dans l'occasion, des témoignages de notre « protection et de notre bienveillance. »

M. de Chauvigny fit alors un discours fort emphatique à l'honneur de son maître.

M. de Chauvigny ayant été rappelé par le Roy, on envoia à sa place M. du Pré, qui y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs et de marques de respect. La République, pleine de reconnaissance pour les bontez de sa majesté, prit tous les soins possibles d'en faire éclater sa joie par les divertissements publics qu'il furent donnez.

Voici le détail de cette Fête.

« Le lundi 4 de juillet, douze Conseillers alèrent, sur les six heures du matin, prendre M. le Résident dans son Hôtel avec six carrosses dans l'un desquels il fut conduit au port du Molard, où M. de Normandie, Conseiller et l'un des Majors de la ville, se trouva à la tête d'une Compagnie de cinquante jeunes hommes des mieux faits et des meilleures familles de Genève. Ils étoient sous les armes, tous très-propres et dans un même équipage. Comme ils devoient lui servir de Gardes, ils bordoient le Port pour faciliter son embarquement, et le garantir de l'embarras que lui pouvoit causer la foule du Peuple. Il monta au bruit des trompettes et des tambours, dans la fregate qu'on lui avoit préparée avec des ornements extraordinaires. La compagnie de ses Gardes monta dans une autre. Sitôt qu'il fut à la rame, la ville le salua, ainsi que toute l'artillerie du port. Les fregates rendirent le salut, et suivirent leur route sur le Lac.

« Quatre petits bateaux destinez pour le divertissement de la pêche l'attendoient à une petite lieue du port. Ceux qui devoient lui en donner le plaisir, ne l'eurent pas plutôt aperçu, qu'ils jetterent sur l'eau cinquante botes de junc, de la longueur d'un pied et de trois à quatre pouces de diamètre, sur lesquelles on avoit roulé plusieurs brasses de ficelles. Au bout de chacune de ces ficelles, il y avoit un petit poisson qui a son fer, et sert d'hameçon. Ce petit poisson est tiré du Rhône et porté à Lac, où étant vu de quelque grosse truite ou du brochet, il est soudain englouti. Alors la truite se sentant blessée par l'hameçon, fait tourner sur l'eau le petit paquet de junc, et devide la ficelle qui marque sa prise. C'est un genre de pêche très divertissant.

« Pendant qu'on s'y occupoit, on servit un déjeuner magnifique, où rien ne manqua, soit pour la propreté et le bon ordre, soit pour l'assaisonnement des mets, et la diversité des boissons très bien rafraichies. Ensuite deux bateaux pêchèrent au grand filet quantité de truites et de brochets, d'une grosseur surprenante. A ce divertissement succeda celui d'aller attaquer une troupe de jeunes canards, qu'on avoit découvert dès le matin, dans un espace de royaux que le Lac produit. On les tua tous, et ensuite, on alla à la chasse des grands oiseaux de rivière, où l'on tira plusieurs fois au vol. Les chiens qui étoient dressez pour l'eau, donnerent un plaisir extraordinaire.

« On repassa aux bottes de junc. La pêche y étoit fort grande. On vint de là débarquer à une avenue d'arbres fort hauts, qui continuâ du bord du Lac jusqu'au château Rozet, qui est à un quart de lieue de la ville, et à la portée de canon du Lac. C'est une des plus belles maisons du pais. Il y a un parterre magnifique, avec des jets d'eau et de longues allées couvertes. On trouva le diné servi dans une chambre fort propre, toute semée de fleurs, et ombragée dans tous ses jours. Il y avoit deux tables, la première de dix couverts, et la seconde de douze. La place de M. le Résident étoit distinguée.

« Les deux tables furent servies à cinq services chacune, dans un très-grand ordre, et avec autant de délicatesse que de somptuosité. Les vins et les liqueurs de toute sorte y étoient en profusion. Deux hommes du Conseil, très pro-